

Charte Éthique de la Thérapie de Groupe

Préambule

La présente charte a pour objectif de définir les principes éthiques et les règles de conduite qui régissent la thérapie de groupe. Elle vise à garantir un environnement thérapeutique sûr, respectueux et propice à l'épanouissement personnel de chaque participant. En participant à ce groupe, chaque membre s'engage à adhérer à ces principes.

1. Confidentialité

- **Respect de la vie privée :** Tout ce qui est dit ou partagé au sein du groupe est strictement confidentiel. Les participants s'engagent à ne divulguer aucune information personnelle concernant les autres membres en dehors du cadre du groupe.
- **Limites de la confidentialité :** La confidentialité peut être levée dans des situations exceptionnelles et graves, telles que :
 - Si un participant exprime clairement une intention de se nuire à lui-même ou à autrui.
 - Si le thérapeute est légalement contraint de divulguer des informations (ex: ordonnance judiciaire, signalement de maltraitance envers un mineur ou une personne vulnérable).
 - Dans ces cas, le thérapeute s'efforcera, dans la mesure du possible, d'informer le participant concerné avant toute divulgation.
- **Discretion en dehors du groupe :** Les participants s'engagent à ne pas aborder ou faire référence à des sujets de la thérapie de groupe avec des personnes extérieures au groupe, même si elles ne connaissent pas l'identité des autres membres.

2. Respect et Non-jugement

- **Respect mutuel :** Chaque participant s'engage à traiter les autres membres du groupe et le thérapeute avec respect, courtoisie et considération, quelles que soient leurs opinions, leurs expériences ou leurs différences.
- **Non-jugement :** Le groupe est un espace de non-jugement. Les participants s'engagent à s'abstenir de tout jugement, critique ou moralisation envers les autres. L'écoute active et l'empathie sont encouragées.
- **Expression libre et respectueuse :** Chacun est encouragé à exprimer ses pensées et ses sentiments de manière authentique, tout en veillant à le faire de manière respectueuse et constructive. Toute forme d'agression verbale, de harcèlement ou de discrimination est inacceptable.
- **Égalité :** Tous les membres du groupe ont la même valeur et le même droit à la parole, indépendamment de leur statut, de leur parcours ou de leur situation.

3. Engagement et Participation

- **Assiduité et ponctualité :** La régularité de la présence et la ponctualité sont importantes pour la dynamique du groupe. Les absences ou retards doivent être signalés au thérapeute dans la mesure du possible.
- **Participation active :** Les participants sont encouragés à s'impliquer activement dans le processus thérapeutique, en partageant leurs pensées, leurs émotions et leurs expériences, tout en respectant leur propre rythme.
- **Responsabilité individuelle :** Chaque membre est responsable de son propre processus thérapeutique et de son engagement dans le groupe.

4. Rôle du Thérapeute

- **Cadre professionnel** : Le thérapeute est le garant du cadre thérapeutique et de la présente charte. Il veille à la sécurité physique et émotionnelle des participants.
- **Neutralité et bienveillance** : Le thérapeute maintient une position de neutralité bienveillante, respectant l'autonomie de chaque participant.
- **Compétence et supervision** : Le thérapeute s'engage à maintenir ses compétences professionnelles à jour et, si nécessaire, à être supervisé par un professionnel qualifié.
- **Limites de l'intervention** : Le thérapeute s'abstient de toute relation duelle ou de tout comportement qui pourrait compromettre l'intégrité du cadre thérapeutique. Il ne délivre pas de conseils directs, mais accompagne les participants dans leur propre réflexion.

5. Intégrité et Sécurité

- **Non-violence** : Toute forme de violence, physique ou verbale, est strictement interdite au sein du groupe.
- **Abstinence de substances** : Les participants ne doivent pas être sous l'influence de drogues ou d'alcool pendant les séances de groupe.
- **Frontières personnelles** : Le respect des frontières personnelles est primordial. Aucun contact physique non consenti n'est autorisé.

6. Fin de Participation

- **Départ du groupe** : Si un participant souhaite quitter le groupe, il est encouragé à en discuter avec le thérapeute et, si possible, avec le groupe, afin de permettre une clôture appropriée pour tous.
- **Exclusion** : Le thérapeute se réserve le droit d'exclure un participant qui ne respecterait pas les principes de cette charte et mettrait en danger l'intégrité ou la sécurité du group

Engagement

En signant cette charte, je reconnais avoir lu, compris et accepté les principes éthiques et les règles de conduite qui y sont énoncés. Je m'engage à les respecter tout au long de ma participation à la thérapie de groupe.

Date : _____

Nom et Prénom du Participant : _____

Signature du Participant : _____

Nom et Prénom du Thérapeute : _____

Signature du Thérapeute : _____